Localisation des plans A et B

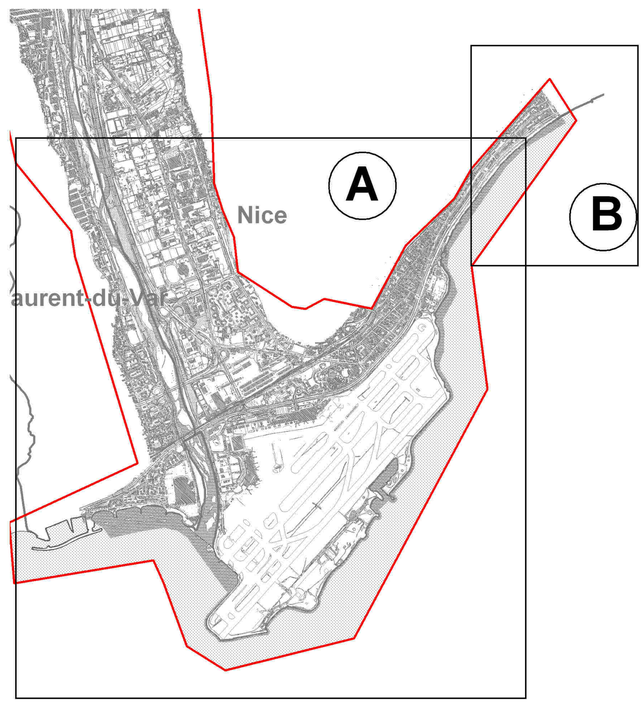

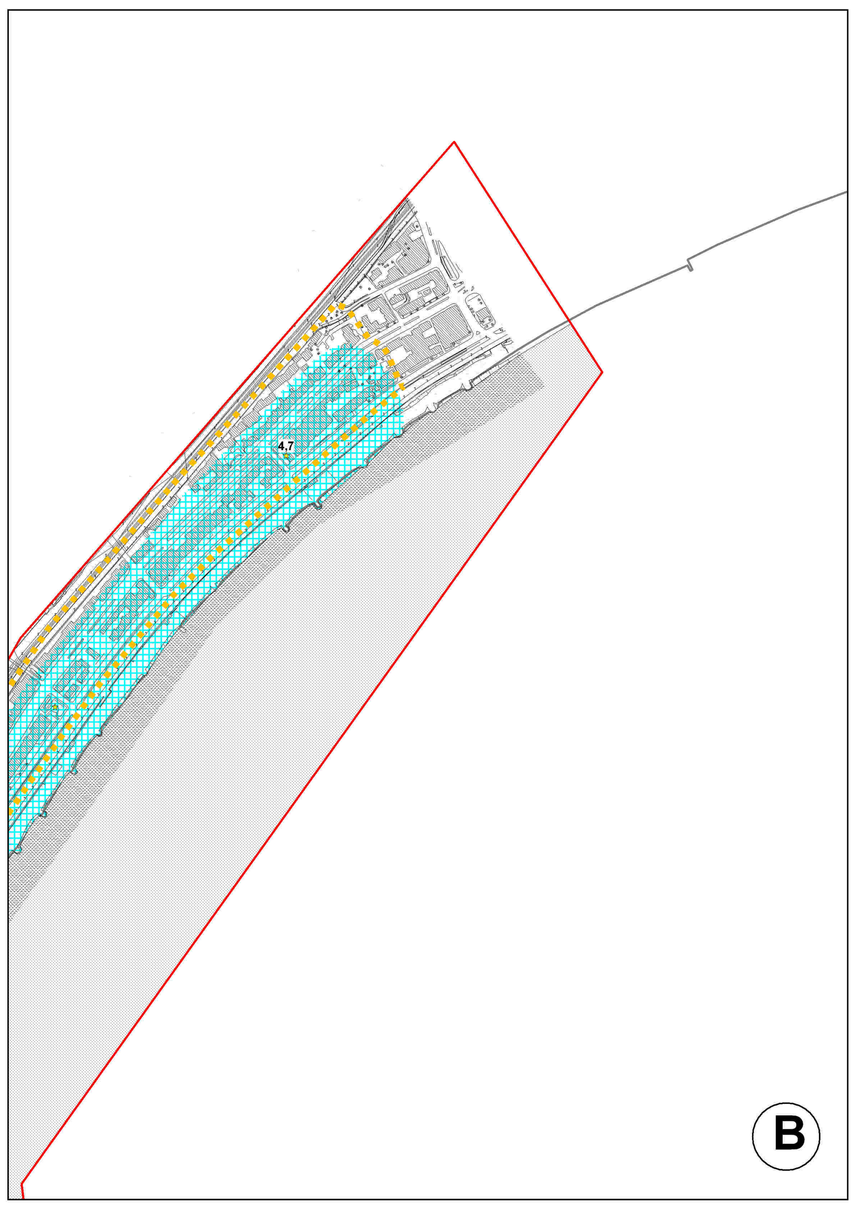

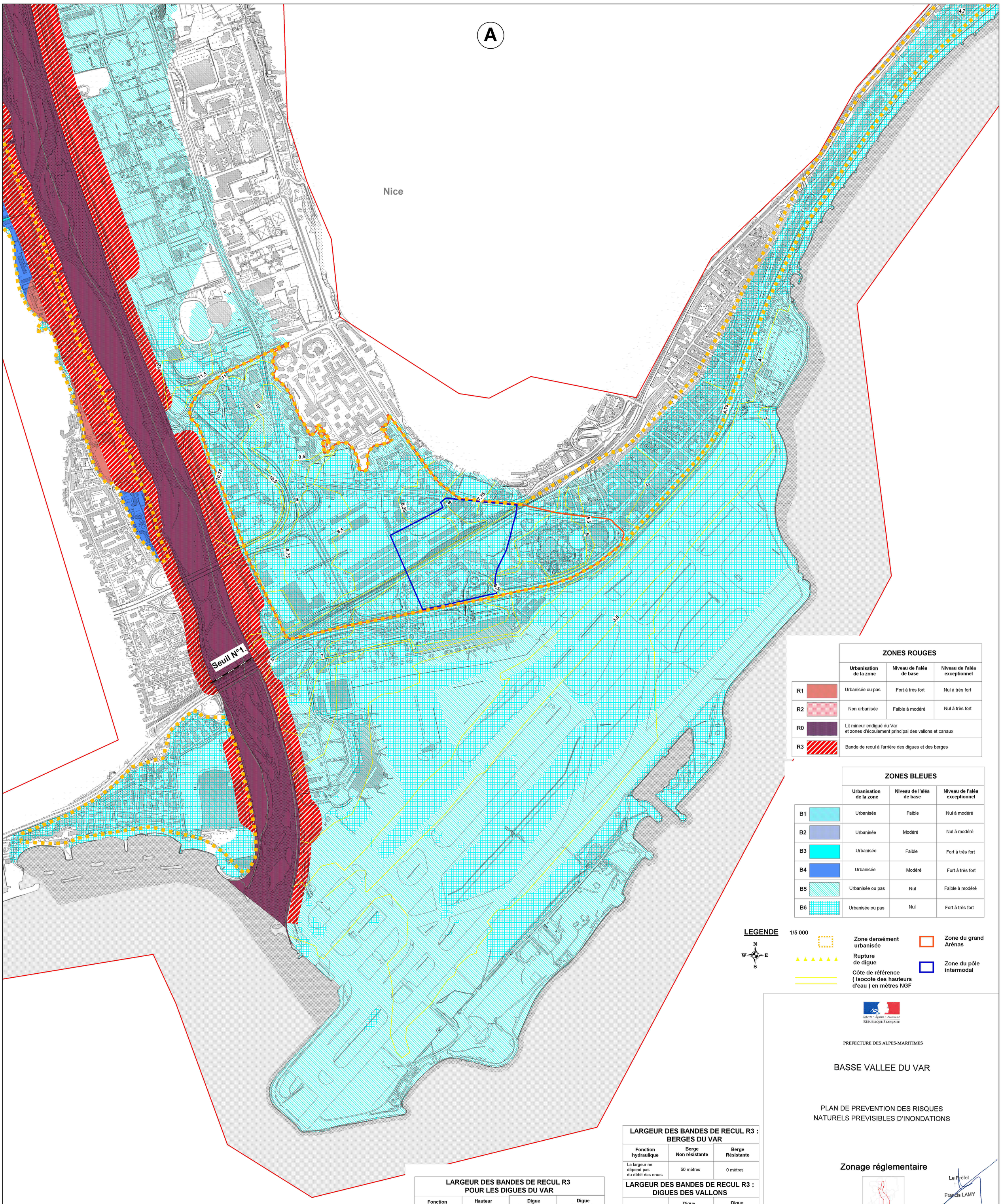

ZONES ROUGES	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

ZONES BLEUES	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

LEGENDE 1/5 000

N W E S

Zone densément urbanisée

Rupture de digue

Côte de référence (isocote des hauteurs d'eau) en mètres NGF

Zone du grand Arénas

Zone du pôle intermodal

LARGEUR DES BANDES DE RECUL R3 : BERGES DU VAR		
Fonction hydraulique	Berge Non résistante	Berge Résistante
La largeur ne dépend pas du débit des crues	50 mètres	0 mètres

LARGEUR DES BANDES DE RECUL R3 : DIGUES DES VALLONS		
Vallons	Digue Non résistante	Digue Résistante
Superficie du bassin versant supérieure à 2 km²	30 mètres	15 mètres
Autres vallons	10 mètres	10 mètres

LARGEUR DES BANDES DE RECUL R3 : BERGES DES VALLONS ET CANAUX	
Vallons de Saint-Blaise et des Trigands	10 mètres
Autres vallons Canaux	5 mètres

LARGEUR DES BANDES DE RECUL R3 POUR LES DIGUES DU VAR			
Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicitée en crue de débit compris entre 3800 et 5000 m3/s	Supérieure à 0 mètres	100 mètres	50 mètres

Données : BD Carto et BD Topo ©- IGN (c) -
levé photogrammétrique : DDTM 06, octobre 2005 ©
zonage réglementaire : DDTM 06, 2011 (c)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage réglementaire

Carte 6/6

Le Préfet :
Francis LAMY
18 AVR. 2011

Echelle : 1/5000

Avril 2011

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 24 décembre 1999 modifié le 07 janvier 2008 et le 25 juin 2010

DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010

ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011

APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES